SOMMAIRE

Le mot du maire	2
Les comptes - rendus des conseils	3 à 7
L'état civil - dates à retenir	8
Informations municipales	9 et 10
Sainte Agathe - Bibliothèque	11
Sapeurs-Pompiers	12
LEZ'ARTSCENIK	13 et 14
Centre Culturel et Sportif	15 et 16
Familles Rurales	17 et 18
Union Nationale des Anciens Combattants	19 et 20
USC La Chaussée	21
La Chaussée sur Marne, Histoire et patrimoine	22 à 25



Mesdames, Messieurs,

Ces quelques lignes pour souhaiter à tous les enfants et à leurs parents une bonne année scolaire 2018-2019. Aux grands-parents de bons moments avec leurs petits enfants et à toutes et tous une vie paisible dans notre village.

Notre bulletin municipal papier est devenu annuel, vous y trouverez les comptes-rendus des conseils municipaux de l'année écoulée. Je rappelle à chacune et chacun d'entre vous que les conseils municipaux sont publics, les convocations étant affichées sur le tableau d'affichage extérieur de la mairie et ce, 5 jours ouvrés avant la réunion. Cet affichage extérieur est le moyen légal d'annonce pour les informations aux administrés. Si un dossier vous concerne ou l'une de vos connaissances, les demandes d'explications sont à formuler en amont de la réunion auprès du Maire ou de l'un des adjoints. Nous sommes à votre disposition pour un rendez-vous personnel si besoin est.

La Loi n'autorise pas le public à s'exprimer lors d'un conseil municipal sauf demande exceptionnelle formulée courtoisement auprès du Maire. Après ces

demande exceptionnelle formulée courtoisement auprès du Maire. Après ces quelques rappels de la Loi, je vous invite à prendre connaissance du contenu de ce bulletin d'informations municipales et de la Vie Associative.

Les activités de loisirs sur le village sont exclusivement gérées par des associations, il n'existe plus de comité des Fêtes sur le village depuis une quinzaine d'années.

Les activités proposées sur la commune sont donc le fruit du travail des bénévoles des associations. Les associations perçoivent des subventions de la municipalité pour organiser sur le village des actions au bénéfice du plus grand nombre.

J'en profite pour rappeler qu'une subvention n'est pas un dû. La Loi est claire dans ce domaine, toute demande de subvention doit être faite par écrit et motivée. Le détail des actions envisagées doit permettre de déterminer si la demande est recevable (les subventions sont votées en conseil municipal) La préfecture et la trésorerie sont de plus en plus rigoureuses dans l'attribution aux associations des deniers publics. Aucun règlement ne peut être validé par la trésorerie s'il n'y a pas eu délibération du conseil municipal.

Vous trouverez comme chaque année les activités de nos dynamiques associations et leurs projets pour 2018/2019. Un grand MERCI à tous les bénévoles qui donnent de leur temps pour créer de l'animation.

Respectueuses salutations à toutes et tous et bonne lecture!

Isabelle PESTRE Maire de La Chaussée sur Marne. Conseillère Régionale GRAND EST.

Extraits des délibérations du Conseil Minicipal



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 13 avril 2017 à 19h30

Présents : Isabelle Pestre, Vivien Brocard, Renaud Talva, André Castagna, Maxime Cellier, Patricia Janson, Philippe Aubry, Denis Demarche, Éric Delay, Vincent Brocard

Absent excusé: Jean-Marie Hermant (donne pouvoir à Denis Demarche)

Absents non excusés : Patrick Bénard

Le quorum étant atteint et après approbation du compte rendu du conseil précédent, le Maire déclare la séance ouverte

Les membres du Conseil Municipal ont décidé :

A l'unanimité de viser et certifier conforme le compte de gestion 2016.

De voter par 10 voix pour (le maire ne pouvant pas prendre part au vote) le compte administratif 2016 qui présente un excédent de fonctionnement de 257 971.87 € et un déficit d'investissement de 92 815.61 €.

A l'unanimité de voter le budget 2017 qui s'équilibre en recettes comme en dépenses à 637 847 € en section de fonctionnement et à 259 832 € en section d'investissement.

A L'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition de 2017.

L

Taxe d'habitation: 11.77 % Foncier bâti: 16.46 % Foncier non bâti: 14.92%

A L'unanimité d'approuver les termes de l'accord transactionnel avec la Communauté de Commune Vitry Champagne et Der. D'autoriser Madame Le Maire, à signer ce protocole transactionnel si la communauté renonce à faire appel du jugement favorable à La Chaussée sur Marne, dans le litige de la répartition de la fiscalité des I.F.E.R. pour 2014. Soit un gain pour la commune de 30000€. Et de payer à la Communauté de commune Vitry Champagne et Der la somme de 60 739.76 € soulte des transferts de charges pour cette même année.

A l'unanimité décide, avec effet au 01/01/2017, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire et des adjoints comme suit:

- maire : 31 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 1^{er} adjoint et 2^{ème} adjoint : 8,25 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

A l'unanimité d'autoriser l'Association Foncière de la Chaussée Sur Marne d'utiliser la machine à affranchir contre remboursement.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du Lundi 29 mai 2017 à 19h30

Présents: Isabelle Pestre, Vivien Brocard, Renaud Talva, André Castagna, Maxime Cellier, Philippe Aubry, Denis Demarche, Éric Delay, Vincent Brocard, Jean-Marie Hermant

Absent excusé: Vivien Brocard (donne pouvoir à Vincent Brocard), Patricia Janson (donne pouvoir à Jean-Marie Hermant)
Absents non excusés: Patrick Bénard

Le quorum étant atteint et après approbation du compte rendu du conseil précédent, le Maire déclare la séance ouverte

Les membres du Conseil Municipal ont décidé :

- A l'unanimité d'approuver le transfert dans le domaine public communal des parcelles YE 73-YE 75 et dans le domaine privé communal la parcelle YE 74 (lotissement Pierre Gillet)
- A l'unanimité de recruter un agent contractuel dans le grade d'adjoint administratif pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée hebdomadaire de service de 10 heures.
- A l'unanimité d'accorder une subvention de 215 € à l'association Lez'Artscenik pour financer la sonorisation et la Sacem pour son spectacle annuel.
- A L'unanimité d'accepter le protocole d'accord passé entre les propriétaires riverains du Chemin du Mont Cochet et la commune pour rétablir cette voie.
- A L'unanimité d'accepter le devis concernant la création d'un nouveau site internet.
- A l'unanimité d'accepter la pose de caméras de sécurité près de la salle des fêtes, du terrain multisports et de la mairie.

Une étude de sécurité avec zonage va être réalisée en collaboration avec la gendarmerie.

A l'unanimité d'accepter de céder au Clos de Mutigny la partie de la parcelle communale équivalente à l'emprise de l'escalier de secours de cet établissement recevant du public. Les frais afférents à cette transaction seront à la charge du bénéficiaire.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du Vendredi 30 juin 2017 à 18h00

Présents : Isabelle Pestre, Vivien Brocard, Renaud Talva, André Castagna, Maxime Cellier, Denis Demarche, Éric Delay, Vincent Brocard, Jean-Marie Hermant, Patricia Janson

Absents non excusés : Patrick Bénard et Philippe Aubry

Le quorum étant atteint et après approbation du compte rendu du conseil précédent, le Maire déclare la séance ouverte

Les membres du Conseil Municipal ont décidé :

A l'unanimité de céder au riverain concerné la bande de terrain communale entre les places de parking et le 16 rue Pierre Gillet. Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

De voter à l'unanimité les représentants de la commune pour les sénatoriales du 24/09/2017

Titulaires

Maxime Cellier Denis Demarche Vivien Brocard

Suppléants

Renaud Talva Eric Delay Vincent Brocard.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 21 septembre 2017 à 19h00

Présents: Isabelle Pestre, Vivien Brocard, Renaud Talva, André Castagna, Maxime Cellier, Éric Delay, Vincent Brocard, Jean-Marie Hermant, Philippe Aubry

Absents excusés: Patricia Janson donne pouvoir à Vivien Brocard, Denis Demarche donne pouvoir à Maxime Cellier.

Absent non excusé: Patrick Bénard

Le quorum étant atteint et après approbation du compte rendu du conseil précédent, le Maire déclare la séance ouverte

Les membres du Conseil Municipal ont décidé

- 1 à l'unanimité d'approuver la modification des statuts de la CC.VCD au regard de la distribution publique d'électricité.
- **2 à l'unanimité** de refuser le montant des dotations de compensation pour l'année 2017, eu égard au projet de la CCVCD d'instaurer une dégressivité du reversement des IFER éoliens.
- 3 à l'unanimité d'autoriser Mme Le Maire à représenter la commune dans tous litiges vis-à-vis de tiers auprès des tribunaux compétents
- 4 à l'unanimité d'accepter le devis du SIEM pour les travaux 2017.
- **5 à l'unanimité** d'annuler la délibération concernant la création d'un poste d'agent technique en contrat aidé, le gouvernement souhaitant supprimer les contrats aidés dans les collectivités.
- 6 à l'unanimité d'accepter le devis du système d'alarme pour la mairie.
- 7 à l'unanimité d'intégrer le solde du budget du CCAS dissous précédemment dans le budget global de la commune.
- 8 à l'unanimité d'autoriser les opérations comptables modificatives du budget 2017

Questions diverses:

Le Club philatélique de Courdemanges et de l'arrondissement de Vitry le François a fait part de sa volonté

d'utiliser (à titre gracieux) la salle des fêtes *pour la fête nationale du timbre de 2021* : la municipalité n'y est pas opposée. Toutefois elle ne peut s'engager vis-à-vis de la nouvelle mandature car les élections municipales auront lieu avant cette date. Fête du timbre prévue les samedi 13 et dimanche 14 mars 2021.

Informations relatives aux transports : l'arrêt de bus scolaire de la grande rue de Coulmier a dû être matérialisé dans les 2 sens A/R. Le bus de Marne Mobilité ne peut s'arrêter que sur la place de la salle des fêtes, pour autoriser un arrêt supplémentaire, il faut une distance supérieure ou égale à 1500 m entre les 2 arrêts.

Informations relatives au fonctionnement du service technique : l'arrêt maladie de l'agent a considérablement fait prendre du retard dans les divers travaux d'entretien.

Informations relatives aux agents du secrétariat de Mairie,

La titulaire prolonge régulièrement ces arrêts maladie. La secrétaire contractuelle fait, depuis l'ouverture de l'agence postale, 4 heures à l'APC (en soutien de la personne chargée de l'APC). Ce qui réduit d'autant le temps de travail alloué au secrétariat de mairie. Nous sommes donc en sous-effectif constant depuis l'absence de la titulaire, ce qui rend les conditions de travail fort complexes et stressantes. Pour rappel depuis plus de 7 ans : le nombre d'heures de secrétariat était de 24 h hebdomadaires pour l'agent titulaire et de 20 heures hebdomadaires pour l'agent contractuel. Depuis décembre 2015 seulement 32 heures et depuis juin 2017 28 heures. La situation est tendue. La charge de travail est considérable, le maire est donc obligé de faire du secrétariat ce qui le rend d'autant moins disponible pour ses administrés.

La mairie sera ouverte le 30/12/2017 pour la clôture des inscriptions sur les listes électorales.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 12 janvier 2018 à 19h15

Présents: Isabelle Pestre, Renaud Talva, André Castagna, Maxime Cellier, Éric Delay, Vincent Brocard, Jean-

Marie Hermant, Philippe Aubry, Denis Demarche, Patricia Janson *Absents excusés*: Vivien BROCARD donne pouvoir à Isabelle PESTRE

Absent non excusé: Patrick Bénard

Le quorum étant atteint et après approbation du compte rendu du conseil précédent, le Maire déclare la séance ouverte

Les membres du Conseil Municipal ont décidé

A l'unanimité, d'annuler la délibération N° 37/2017 « Dotations de compensation ».

A l'unanimité d'accepter la délibération de la CLECT concernant les dotations de compensation 2017.

A l'unanimité, de refuser la dégressivité du reversement d'une partie des IFER comme proposé dans la délibération de la CLECT.

Avec 9 voix pour et 2 abstentions, de créer un emploi permanent d'adjoint administratif pour 16 heures hebdomadaires.

A l'unanimité, de porter le temps de travail de l'agent technique à 9 heures hebdomadaires à compter du 01 juin 2018.

A l'unanimité, d'accorder aux employés communaux présents au 31/12/2017 un bon d'achat de 100 €.

A l'unanimité, de modifier les tarifs de la salle des fêtes comme suit :

Personnes non domiciliées dans la commune :

Week end: vendredi à 14 heures au lundi à 11 heures: 370 €

Vin d'honneur : 150 €

Personnes domiciliées dans la commune :

Week end : vendredi à 14 heures au lundi à 11 heures : 220 €

Vin d'honneur : 110 €

Associations de la commune :

<u>Du lundi au jeudi soir</u>: mise à disposition gracieusement

Un week end par an: gratuit

<u>Autres Week end</u> : vendredi à 14 heures au lundi à 11 heures : **65** €

Associations et entreprises hors commune :

<u>Week end</u> : 250 €

Un jour dans la semaine : 100 €

Cautions

500 € pour le matériel et le bâtiment ainsi que 250 € pour le ménage pour toutes les locations.

- A l'unanimité, de ne pas donner une suite favorable à la demande d'achat d'une partie du chemin des Marcusans faite par un riverain.
- A l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention de passage pour le chemin communal desservant l'éolienne de la côte l'Épinette pour une redevance annuelle de 759€.
- A l'unanimité, d'autoriser l'implantation d'une antenne relai téléphonique sur la parcelle YE02.
- A l'unanimité, d'accepter le devis pour l'implantation d'une borne à incendie avenue du Docteur Justin Jolly.
- A l'unanimité, d'accepter la proposition faite par le centre de gestion concernant le contrat d'assurance des risques statutaires.
- A l'unanimité, de faire une demande de DETR pour divers travaux de voirie en 2018.
- A l'unanimité, décide de proposer à la vente la partie de terrain communal située au-dessus du mur en craie le long de la rivière Le Fion à Monsieur Maréchal.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 21 février 2018 à 19h30

Présents : Isabelle Pestre, Vivien Brocard, Renaud Talva, Maxime Cellier, Éric Delay, Vincent Brocard, Jean-Marie Hermant, Denis Demarche, Patricia Janson **Absent**

excusé: André Castagna (Monsieur Castagna est arrivé à 20 heures les délibérations avaient déjà été votées) Absents non excusés: Patrick Bénard, Philippe Aubry

Le quorum étant atteint et après approbation du compte rendu du conseil précédent, le Maire déclare la séance ouverte

Les membres du Conseil Municipal ont décidé

- A L'unanimité, d'autoriser les dépenses d'investissement à engager dans la limite de 25 % des crédits d'investissement ouverts au cours de l'exercice précédent avant le vote du budget définitif.
- A l'unanimité, de louer pour l'euro symbolique, à l'Association Familles Rurales, les terrains nécessaires à la brocante du 08 avril 2018.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 23 mars 2018

Présents : Isabelle Pestre, Vivien Brocard, Renaud Talva, Maxime Cellier, Éric Delay, Jean-Marie Hermant, Denis Demarche, Castagna André

Absents excusés: Vincent Brocard donne pouvoir à Vivien Brocard, Patricia Janson

Absents non excusés: Patrick Bénard, Philippe Aubry

Le quorum étant atteint et après approbation du compte rendu du conseil précédent, le Maire déclare la séance ouverte

Les membres du Conseil Municipal ont décidé

- A L'unanimité, d'accepter de faire valoir son droit de préemption urbain sur la vente des parcelles AC147 et AC178 dans le but d'officialiser une servitude de passage en créant une voirie publique
- A l'unanimité, d'accepter les travaux d'aménagement de voirie près du 60 Grande rue de Coulmier et au niveau du carrefour de la boulangerie pour un montant de 21 877,20 € HT.

Informations diverses:

Madame le Maire a présenté le projet d'Enedis concernant le raccordement de parcs éoliens situés sur les communes de Songy et Pringy au poste Enedis de la Chaussée sur Marne. Ce projet d'une grande ampleur va causer de gros problèmes de circulations et d'accès pour les riverains pendant une période estimée à 6 mois. De plus, il va créer d'énormes dégradations sur les voies communales et départementales sans garantie à ce jour de remise en état satisfaisante.

Madame le Maire présente un projet d'installation de panneaux solaires en autoconsommation sur les bâtiments communaux. Ce projet a pour finalité d'économiser sur les consommations électriques de la commune. Un devis va être demandé pour l'acquisition d'un ordinateur portable pour le secrétariat de mairie.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 12 avril 2018

Présents: Isabelle Pestre, Vivien Brocard, Renaud Talva, Maxime Cellier, Éric Delay, Jean-Marie Hermant, Denis Demarche, Castagna André, Vincent Brocard, Philippe Aubry, Patricia Janson.

Absents non excusés: Patrick Bénard.

Le quorum étant atteint et après approbation du compte rendu du conseil précédent, le Maire déclare la séance ouverte

Les membres du Conseil Municipal ont décidé

A L'unanimité, d'approuver le budget prévisionnel 2018 qui s'équilibre en recettes comme en dépenses à 681394,00 € en section de fonctionnement et à 188638.92 € en section d'investissement.

A l'unanimité, d'approuver le compte de gestion 2017. Mme le Maire ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, d'approuver l'affectation du résultat de 2017

A l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition de 2018.

Par 9 pour et 2 abstentions de fixer le prix d'acquisition des parcelles AC 178 et AC 147 à 75000€.

Par 8 pour, 3 contres, de créer un poste de troisième adjoint, sachant que la Loi autorise pour une commune de 800 habitants jusqu'à 4 adjoints au maire.

Par 9 pour et 2 abstentions, monsieur Denis DEMARCHE a été élu troisième adjoint (vote à bulletin secret)

Informations diverses:

Madame le Maire fait lecture de la demande de M Patrick Bourgoin, qui souhaite acquérir le terrain communal jouxtant sa propriété, située lotissement de la Hayotte pour y construire un garage. Les conseillers demandent à ce que M Bourgoin définisse exactement l'implantation de ce garage parce qu'ils ne souhaitent pas supprimer les 2 places de parking existantes.

Monsieur Castagna André réclame que soit envoyé aux exploitants agricoles les montants des fermages à régler à la commune, Madame le Maire s'engage à résoudre rapidement ce retard administratif.

Madame Le Maire rappelle aux personnes du public assistant à un conseil municipal qu'il est strictement interdit de prendre part aux délibérations, que la demande de prise de parole est exceptionnelle et qu'elle ne doit en aucun cas être source d'échanges agressifs de la part du public. Toute intervention jugée déplacée peut être sanctionnée et conduire à une exclusion de la salle du conseil par les forces de l'ordre si nécessaire.

Madame le Maire rappelle que les questions n'ayant pas trait à l'ordre du jour doivent être formulées par écrit et 3 jours ouvrés minimum avant la date du conseil.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 18 juin 2018

Présents : Isabelle Pestre, Renaud Talva, Maxime Cellier, Éric Delay, Jean-Marie Hermant, Denis Demarche, Castagna André, Vincent Brocard, Philippe Aubry, Patricia Janson

Absents excusés : Vivien Brocard (pouvoir remis à Isabelle PESTRE)

Absents non excusés: Patrick Bénard.

Le quorum étant atteint et après approbation du compte rendu du conseil précédent, le Maire déclare la séance ouverte

Les membres du Conseil Municipal ont décidé

Avec 9 voix pour et 2 abstentions, de réaliser un prêt pour l'acquisition de la maison et du terrain Dugois-Prévostat, situés ruelle du parc

A l'unanimité, d'accepter les différentes décisions modificatives budgétaires.

Informations:

Une demande d'aide sociale nous a été faite par le biais d'une assistante sociale de Vitry le François. Le conseil à l'unanimité a décidé de ne pas donner de suite favorable à cette demande.

Suite à l'arrêt maladie de l'agent technique de la commune nous sommes contraints d'annuler le feu d'artifice du 13 juillet 2018. En effet, l'agent communal est notre artificier. Nous n'avons personne avec la qualification d'artificier pour le remplacer.

La propriété de la Famille Nau située rue d'El Biar est laissée à l'abandon. Jusqu'à présent nous avons mis, pour sécuriser, des barrières sur le trottoir. Le conseil municipal a décidé de mettre en place des panneaux d'indications pour emprunter le trottoir d'en face. Il va y avoir une commande qui sera suivi de la pose.

Afin que les promeneurs puissent profiter du village, il a été décidé d'acquérir quelques bancs qui seront prochainement installés.

Un maître d'œuvres a été contacté pour le bâtiment de l'ancienne poste afin de le remettre en état.



Nos plus vives félicitations aux parents de

Maël JEANNOT, né le 15/07/207 Léna IFREH, née le 26/10/2017 Livio SIRIANI-WEBER, né le 3/11/2017 Rory SERRURIER, né le 3/01/2018 Jade BALLAND, née le 27/01/2018 Louise ZIENTAL, née le 5/04/2018 Enzo KOQUERT, né le 15/04/2018 Gabriel JAMPELER, né le 23/04/2018 Gauthier PAVENAEYGE, né le 8/06/2018 Ugo GERAND, né le 6/07/2018

Ils se sont dit oui:

Sarah WEIDMANN et Thomas DELACOURT, le 23/06/2018 Lallie SZYMANSKI et Steven CASTELLO, le 7/07/2018

Nous partageons la peine de la famille et des proches de:

François MORIOT, décédé le 30/04/2018 Gabriel BERTRAND, décédé le 3/12/2017 et son épouse Marie-Thérèse BERTRAND, décédée le 1er février 2018 Georges CHARLOT, décédé le 20 décembre 2017 André CHATELAIN, ancien combattant, décédé en janvier 2018 Guy OPPICI, décédé en janvier 2018

DATES A RETENIR

BAL DE LA FÊTE PATRONALE (LE DIMANCHE)	02/09/2018	LEZ'ARTSENIK
OPÉRATION « NETTOYONS LA NATURE »	28/09/2018	
LOTO	21/10/2018	FAMILLES RURALES
BAL HALLOWEEN	28/10/2018	USC
REPAS DES ANCIENS	18/11/2018	FAMILLES RURALES
STE BARBE	24/11/2018	AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS
STE AGATHE	02/02/2019	ASSOCIATION STE AGATHE-ST ELOI
BAL ANNÉE 80	09/02/2019	FAMILLES RURALES
CARNAVAL	15/03/2019	APE
DANSE	01/06/2019	CCS
THÉÂTRE	06/06/2019	LEZ'ARTSENIK

Informations Municipales

Horaires d'ouverture de la mairie

lundi et vendredi de 16h45 à 18h45 tel: 03.26.72.94.87

Salle des fêtes

Vos réservations sont à faire en mairie et deviennent effectives après signature du contrat et dépôt des chèques au secrétariat.

Vous pouvez trouver sur le site de la municipalité le calendrier des dates réservées.

Horaires de la Poste Agence Communale

Ouverture lundi et mardi , de 9h à 12h jeudi de 15h30 à 17h30 et vendredi, de 13h30 à 15h30, dans les locaux de la mairie, au 1, chemin de la Mairie.

Collecte des déchets

le lundi matin pour le tri sélectif (sacs jaunes) le mercredi matin pour les ordures ménagères. (Les poubelles devront être sorties la veille au soir du ramassage).

- sacs jaunes : quand le jour de la collecte tombe un jour férié, il n'y a pas de passage le lendemain.
- bacs déchets ménagers: quand la collecte tombe un jour férié, normalement il y a un passage le lendemain. Les dates de passage vous seront confirmées ultérieurement.

Coupures d'eau

Afin d'être prévenus des coupures effectuées en raison de travaux sur le réseau d'eau potable, pensez à vous inscrire sur le site de la SAUR : https://mon-espace.saurclient.fr/

TRAVAUX BRUYANTS:

Par arrêté préfectoral, les travaux de bricolage ou jardinage réalisés avec des appareils bruyants (tondeuses, tronçonneuses, perceuses, scies...) ne peuvent être effectués que :

Les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 30 Les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00 Les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00

Merci de respecter ces horaires pour la tranquillité de tous, surtout le week-end.

ARRETE DU MAIRE

Portant règlementation du terrain multisports Qui annule et remplace l'arrêté du maire n°15/2016 du 06 juillet 2016

Le Maire de La Chaussée sur Marne,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2211-1, L2212-1 et suivant,

Vu le code pénal et notamment son article R.623-2

Vu la loi nº92-1444 du décembre 1992, relative à la lutte contre le bruit,

Vu le code de la Santé Publique,

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer l'utilisation du terrain multisports pour pérenniser l'équipement et assurer la tranquillité publique.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : ACCESSILITÉ

Le terrain multisports situé rue Adrien FORMEZ est un espace de loisirs accessible dès 3 ans sous la responsabilité des parents pour les mineurs. Le terrain est propriété de la mairie qui gère en tout temps l'utilisation de celui-ci.

Le terrain multisports est, pour ordre de priorité mis à disposition :

- 1- De l'école élémentaire et maternelle de la commune
- 2- Du centre de loisirs de la commune
- 3- Du club de football de la commune

ARTICLE 2: HORAIRES

Le terrain peut être utilisé, pour le public en accès libre, du lundi au samedi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures. Le dimanche le terrain peut être utilisé le matin de 10 heures à 12 heures ainsi que l'après-midi de 14 heures à 18 heures.

ARTICLE 3: UTILISATION

Il est strictement interdit de :

- 1- Monter sur les structures
- Utiliser des chaussures à crampons métalliques
- 3- Utiliser des rollers, vélos, skate et autres véhicules à roues ou à moteur dans le terrain
- 4- Poser les véhicules à deux roues contre la structure
- 5- Fumer dans l'aire de jeu
- 6- Manger à l'intérieur de l'équipement
- 7- Introduire des poubelles en verre
- 8- Introduire un animal

ARTICLE 4 : RESPONSABILITÉ

Les utilisateurs sont responsables des dommages qui pourraient être causés à l'intérieur ou aux abords du terrain multisports du fait d'une utilisation non conforme ou du non-respect du présent arrêté. Le non-respect du présent arrêté entraînera des poursuites selon les lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : PROPRIÉTÉS PRIVÉES

Dans le respect des règles de bon voisinage, il est strictement interdit de pénétrer chez un particulier afin de récupérer un objet sans l'accord des propriétaires.

ARTICLE 6: APPLICATION

Ampliation du présent arrêté est notifiée à la Gendarmerie.

Fait à La Chaussée-sur-Marne, le 14 avril 2017

Le Maire, Isabelle PESTRE



Sainte Agathe 2018

Sainte Agathe a été fêtée le 3 février.

Après la messe célébrée par Don Erwan dans notre belle église de Coulmier, nous nous retrouvées à la salle des fêtes pour le partage des petites brioches et un repas convivial.

Nous étions 37 dames à participer à ce moment sympathique.

Retenez la date du 2 février pour 2019, en espérant être un peu plus nombreuses.

• • • • • • • • • • • • •

BIBLIOTHEQUE



Ouverture de la bibliothèque

Les mercredis de 14h à 15h30

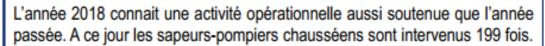
22 août, 5 et 19 septembre,14 et 28 mars, 3, 17 et 31 octobre 14 et 28 novembre, 5 et 19 décembre 2018

Et les vendredis de 16h à 17h30

20 juillet, 24 août, 7 et 21 septembre, 5 et 19 octobre 2, 16 et 30 novembre, 7 et 21 décembre 2018



Sapeurs-pompiers de La Chaussée Sur Marne



Dans ces 199 départs en interventions, l'ambulance en compte à elle seule 129.



Du côté effectif nous sommes aujourd'hui 31 sapeurs-pompiers volontaires au sein du centre de secours, dont 2 femmes, nous sommes toujours à la recherche de nouveaux sapeurs-pompiers!

- ✓ J'ai envie de m'épanouir au travers d'une activité tournée vers les autres
- ✓ Je peux me rendre disponible pour porter secours (notamment en semaine)
 - √ J'ai entre 17 et 55 ans
 - √ J'ai l'esprit d'équipe
 - ✓ Je réside dans les 10 km aux alentours du centre de secours



Rejoins nous!

Sapeur-pompier volontaire est un engagement citoyen, si vous souhaitez nous rejoindre, remplissez le coupon ci-dessous et nous vous contacterons rapidement!

A renvoyer à : Centre de secours de la Chaussée sur Marne – Recrutement SPV – 4. chemin de la côte Huart – 51240 LA CHAUSSEE SUR MARNE

Je souhaiterais avoir les renseignements nécessaire qui me permettront de vous rejoindre

Nom: Prénom:

Adresse:

Téléphone : Em@il :



Suivez-nous sur les réseaux sociaux !

Centre de Secours de la Chaussée sur Marne

@PompiersLCHA



L'ASSOCIATION LEZ' ARTSCENIK EST HEUREUSE DE VOUS PROPOSER SES ACTIVITÉS à partir de Septembre 2018,

FITNESS RENFO ZUMBA MULTISPORT THEATRE COUTURE

FITNESS

Pour adultes, ados et enfants (sans limite d'âge)

Le MERCREDI soir à la salle des fêtes de 19h15 à 20h15

Abdos, fessiers, gainages, chorégraphies, etc... avec Nadia! Le tarif est de 65€ + 5€ de carte à l'année. Cette activité ne verra le jour que si nous sommes au minimum 17 personnes.

ZUMBA ET RENFORCEMENT MUSCULAIRE

Pour adultes, ados et enfants (sans limite

d'âge)

Le MERCREDI soir à la salle des fêtes de 20h15 à 21h00

Le tarif est de 65€ + 5€ de carte à l'année.

Cette activité ne verra le jour que si nous sommes au minimum 17 personnes.

THEATRE ENFANTS

Le LUNDI soir à la salle des fêtes

de 18 h 15 à 20 h15 et le jeudi soir (occasionnel)

Le tarif sera de 55€ + 5€ de carte à l'année.

MULTISPORT

Pour les enfants âgés de 6 à 14 ans

En salle ou en extérieur lorsque la météo le permet.

De nombreux sports abordés avec Nadia dans la joie et la bonne humeur!

Le MERCREDI soir de 18 h 00 à 19 h 00 Le tarif sera de 50€ + 5€ de carte à l'année.

COUTURE

Le MARDI soir de 19 H 30 à 21 H 00

Une semaine sur deux!

A la petite salle à côté de la crêche Le tarif sera de 50€ pour 5 cours et ensuite vous pourrez reprendre des séances si vous le désirez. 5 € en septembre vous seront demandés pour l'adhésion à l'association pour l'année.

DATES A RETENIR POUR LEZ' ARTSCENIK:

9 Décembre 2018 : Bourse Petite Enfance

9 Mars 2019 : Vide-Dressing 8 Juin 2019 : Spectacle Théâtre

Novembre 2019 : Salon de l'Artisanat et Foire aux livres Un Salon du Bien-être est également prévu dans l'année.

Pour tous renseignements ou inscriptions : Mme Delisse Alexandra : 06 74 52 21 04

LEZ'ARTSCENIK propose aux jeunes de la Chaussée sur Marne de participer, le jeudi 23 Août et le vendredi 24 Août à la **confection des fleurs** pour la Fête Patronale.

Nous comptons sur votre gentillesse pour leur faire un accueil chaleureux qui aura lieu le jeudi 30 Août ainsi que le vendredi 31 Août à votre domicile.

Toute la recette de cette action est réunie et distribuée aux enfants sous forme de « tickets manèges »

L'an dernier Ils étaient plus d'une vingtaine de tout âge!

Contacter Alexandra au 06 74 52 21 04 pour vous inscrire! (5 € de participation est demandé lors de l'inscription)

En ce qui concerne la Fête Patronale qui a lieu le premier week-end de Septembre, nous comptons sur votre visite puisque cette année un spectacle de majorettes, ainsi que d'autres intervenants (maquilleuse, magicien) seront là !

Un <u>Thé Dansant</u> sera également organisé le Dimanche Après-midi avec L'Orchestre CROC'NOTES de 16h00 à 21h00.



<u>Petit mot de la Présidente</u> : Un grand MERCI à toutes les personnes qui m'ont apporté leur aide. Le bénévolat se fait rare mais il est indispensable à la survie de la vie de notre association et donc à notre commune !

Alexandra

C.C.S

Centre Culturel et Sportif de la Chaussée-Sur-Marne

DANSE MODERNE

Cette année encore, Eléa a réussi à émerveiller son public.

Les 24 jeunes danseuses ont exécuté toutes les chorégraphies avec brio. Le niveau est de plus en plus élevé. Le challenge a été réalisé et réussi sous les yeux des parents dont on pouvait deviner la joie immense. Je suis très fière de voir tous ces talents s'exprimer.

Des heures de travail ont été réalisées toute l'année et c'est grâce à un travail continu et studieux que nous avons un tel chef d'œuvre.

Je tiens à remercier Eléa pour son dévouement à enseigner la danse. (ce qui n'est pas facile pour une étudiante), à Sandra pour son soutien à chaque séance, à son temps donné bénévolement.

Ainsi qu'à toutes les personnes qui ont donné de leur temps à ce projet.

Nous donnons rendez-vous à nos danseuses pour la rentrée de septembre.



TENNIS DE TABLE

En septembre, nous vous proposerons à nouveau proposés du tennis de table pour les adultes.

Ces séances seront dispensées le mardi soir à 19h30 à la salle des fêtes. Je vous attends pour une reprise prévue le mardi 18 septembre.

CHI KONG TAI CHI



Après une nouvelle année de pratique du chi gong du tai chi et de relaxation, notre groupe d'une quinzaine d'élèves s'est séparé fin juin dans la bonne humeur plein de vitalité et a su profiter des bienfaits sur sa santé tout au long de cette nouvelle année.

Qi gong et tai-chi-chuan sont souvent confondus. Le premier enchaîne postures statiques et mouvements dynamiques pour faire circuler l'énergie vitale. Le second est un art martial interne.

Les deux disciplines se focalisent sur le travail du mouvement corporel, du souffle et de l'**esprit**. "Elles sont orientées vers la recherche d'un état d'**harmonie** entre le corps et l'esprit selon la théorie du yin -l'énergie de la terre-et du yang -l'énergie de l'esprit.

Les bienfaits du Qi Gong

Cette gymnastique traditionnelle permet un travail sur soi au quotidien, en proposant de développer la condition physique, de favoriser la détente, de soulager le stress et d'améliorer les capacités respiratoires.

Les mouvements lents non violents, contrôlés et associés à des exercices de respiration et de concentration de l'esprit permettent de relâcher les tensions qui s'accumulent. Il allie la relaxation mentale, l'assouplissement corporel et le plaisir de se mouvoir en harmonie dans l'espace.

Pour parvenir à l'harmonie du geste et du souffle, on porte simultanément son attention sur les diverses parties du corps impliquées dans le mouvement et perçues globalement comme une unité, de telle sorte que le mouvement ne soit jamais "mécanique", mais devienne "organique"

Enfant comme adulte, valide et handicapé moteur ou cérébral, chacun peut pratiquer le Qi Gong, sans impératifs particuliers de condition physique. C'est également une bonne préparation à toutes les disciplines sportives ou artistiques. Le travail sur le placement juste, et sur la bonne perception du corps, développe en effet la concentration, la disponibilité et la créativité.

Les positions statiques sont un bon moyen de fortifier la vitalité. Quant aux mouvements, ils renforcent les muscles, les articulations ou favorisent la digestion.

Le Tai Chi

Le Tai Chi Chuan est une gymnastique énergétique douce, qui se pratique à tous les âges et apporte détente, souplesse et agilité. C'est la discipline de la longévité et de la santé, qui améliore la santé physique, mentale et spirituelle.

Alors si cela vous tente RENDEZ VOUS à la rentrée

REPRISE DES COURS le JEUDI 27 SEPTEMBRE 2018 A LA SALLE DES FETES et vous pouvez me contacter : Dominique LABESTE tel 03 26 72 95 16 ou 06 09 36 00 00 https://sites.google.com/site/taichichausseesurmarne/home



L'association Familles rurales est à la disposition des familes afin de leur proposer différentes acttvités et services pour leur faciliter la vie en milieu rural (loto, brocante, repas des anciens,repas des dames,sorties culturelles...)

Micro crèche « Les cHOCodiles »

La structure fonctionne principalement avec des enfants de nos trois villages. Ce sont 10 bambins qui sont accueillis simultanément entre 7h30 et 19h du lundi au vendredi.

Il y a encore quelques places pour des gardes occasionnels mais pour les contrats de garde régulière soit 4 ou 5 jours par semaine, la liste d'attente s'allonge!

Les parents sont très satisfaits du travail des auxiliaires et les enfants s'épanouissent avec Caroline, Déborah, Sophie et la nouvelle recrue, Céline.

Au vu de l'âge des enfants, entre deux mois et demi et trois ans, voire sept ans pendant les vacances scolaires, la structure a fait l'embauche d'un agent d'entretien, le ménage ne pouvant plus être assuré pendant les heures d'ouvertures aux enfants. Stéphanie est une personne qualifiée en hygiène petite enfance.

La formation en alternance de deux ans de Chloé se termine et il n'a pas été fait le choix de renouveler un contrat pour l'année à venir. Nous souhaitons bonne chance à Chloé pour la suite. Le personnel suit des formations tout au long de l'année, cette année: les signes pour les tous petits, connaître la pédagogie Montessori et les mots qui font grandir ...

Pour terminer l'année et souhaiter bonne

rentrée de classes aux enfants de trois ans. Les derniers jours de juin ont été festifs. Un spectacle par des professionnels a ravi l'assemblée et des danses et chants des enfants devant les parents a clôturé le mois.

Les parents peuvent joindre la directrice pour prendre rendez-vous au 06.83.63.73.48 pour tous renseignements, tarifs d'accueil ou places disponibles.



Gymnastique

Cette année encore, nous avons profité dans la bonne humeur des séances que Madame Célia Guiet nous a dispensées avec une grande attention apportée pour que l'exécution des exercices se fasse sans souffrance.

L'activité a été suivie par 9 personnes seulement, les lundis, de 20h à 21h et 26 personnes les mardis de 9h30 à 10h30,

A la rentrée, le 11 septembre, les cours reprendront les mardis, seulement, à la même heure.

C'est avec grand regret que nous arrêtons les cours du lundi, faute de participants. Toutes les fidèles adeptes ont dit au revoir et un grand merci à Celia pour le bien-être qu'elle a su leur apporter.

La cotisation restera de 75€ pour une trentaine de séances.

La carte d'adhérent à Familles Rurales est obligatoire et le certificat médical vivement recommandé. Renseignements auprès de Bernadette Bellaire 03 26 72 94 03 et Régine Castagna 03 26 72 94 31 Si vous êtes intéressés n'hésitez pas à venir essayer les premières séances. Vous serez les bienvenus.

Yoga

Le nombre d'adeptes aux cours de yoga a bien augmenté. Plus de 20 personnes, cette année (homme et femmes), ont suivi assidument et apprécié les séances données par Andrée Dubest qui enseigne avec un grand professionnalisme. Les bienfaits apportés font que tous souhaitent continuer.

Nous proposons de reprendre cette activité le jeudi 13 septembre de 15h15 à 16h30.

La participation restera de 150€. La carte d'adhérent à Familles Rurales et un certificat médical sont obligatoires. Renseignements auprès de Bernadette Bellaire 03 2672 94 03

Si vous êtes intéressés, je vous invite à venir faire connaissance avec cette discipline lors des deux premières séances, ainsi, vous en connaîtrez les bienfaits.

• Nous vous donnons rendez-vous à la rentrée.

N'hésitez pas à en parler autour de vous ou à des amis des villages voisins.

Tarot

Les séances ont lieu le jeudi soir à la salle des associations à partir de 18h.

Responsable M Biava 06.80.32.90.87

Centre de loisirs

Accueillant les enfants à partir de l'entrée à l'école jusque l'âge de 12 ans, le centre de loisirs est ouvert tous les mercredis dès la rentrée de septembre de 7 h à 18h ainsi qu'une semaine à chaque période de vacances scolaires, trois semaines en juillet et

une en Août. Un mini camp est aussi proposé aux enfants de 8 à 14 ans une semaine en été.

Différentes activités et sorties pédagogiques sont offertes aux enfants.

Inscription: Julie Besse 06.59.50.57.92

Repas et colis des anciens

Les anciens de La Chaussée, Aulnay et Ablancourt se sont retrouvés le 12 novembre.2017. 81 convives ont dégusté l'excellent repas préparé par « Les Tilleuls » de Vitry-la-Ville et ont dansé sur un air d'accordéon.

Rendez-vous est pris cette année pour le 18 novembre.

Pour les plus de 75 ans ne pouvant assister au repas, 32 colis de Noël ont été distribués pour la Chaussée.

Responsable: Mme Chantal Bouhault

Brocante

Cette année encore, la brocante a connu un énorme succès grâce au temps magnifique mais surtout aux bénévoles et à leur implication dans la bonne humeur.

L'an prochain, elle est prévue le 14 avril.

Retenez cette date et n'hésitez pas à vous faire connaître dés à présent au 06.77.69.04.33 si vous voulez intégrer notre équipe qui à grand besoin de nouveaux venus jeunes ou moins jeunes.

Nous comptons sur vous pour que la brocante puisse continuer.

Responsable: Mme Marie-Thérèse Chamarac



UNION NATIONALE DES COMBATTANTS

Reconnue d'utilité publique par Décret du 20 mai 1920

Nouvelles Générations – Opérations Extérieures GROUPE DE LA MARNE

Des plaines et monts de Champagne à la forêt d'Argonne

L'association locale de l'Union Nationale des Combattants (UNC) tient à remercier la municipalité pour le fleurissement du monument aux morts ainsi que pour la subvention annuelle qui lui est accordée.

Sont également remerciés, la population et les enfants des écoles pour leur présence aux commémorations. Cette participation assure l'indispensable continuité du lien intergénérationnel, garantie de préservation de notre mémoire collective.

Un peuple qui oublie son passé se condamne à le revivre."

Winston Churchill

CONNAISSEZ-VOUS L'UNION NATIONALE DES COMBATTANTS?



Fondée au lendemain de la Première Guerre mondiale, elle a pour but de :

- Rassembler les hommes et les femmes qui ont porté l'uniforme pour la défense de la France pendant les conflits ou au titre du service national, les veuves d'anciens combattants et les veuves et orphelins de guerre,
- Maintenir et développer les liens de camaraderie, d'amitié et de solidarité qui existent entre tous ceux qui ont participé à la défense de la patrie,
- Agir pour la défense des intérêts du monde combattant,
- Perpétuer le souvenir des combattants morts pour la France,
- Contribuer au devoir de mémoire et à la formation civique des jeunes générations,
- Participer à l'esprit de défense par son témoignage et ses réflexions.

Pour cela, elle accueille toutes les générations du monde combattant sans distinction d'opinion, de race ou de religion.

C'est dans cet esprit, que **l'association locale de l'UNC de La Chaussée sur Marne**, et de ses environs, a pour but de participer à la vie locale, en étant un moyen de transmission de mémoire du passé aux nouvelles générations.

Qui peut adhérer à l'UNC?

- 1. Comme membres actifs:
- ⇒ les Ressortissants de l'ONAC/VG;
- ⇒ les Militaires des forces armées françaises d'active et de réserve ; sur décision du conseil d'administration, les personnes civiles ayant participé aux opérations de guerre, de maintien de l'ordre ou de la paix, de missions humanitaires, au sein d'unités françaises, alliées ou de forces internationales, conformément aux obligations et engagements internationaux de la France ;
- ⇒ tout militaire ayant servi sous le drapeau français en temps de guerre ou en temps de paix;
- ⇒ conjoint d'ancien combattant décédé.
- 2. Comme membres sympathisants:
- ⇒ Toute personne morale (association) regroupant les membres de la famille des personnes physiques des membres actifs ci-dessus.
- ⇒ Toute personne physique, membre de la famille d'un membre actif.

Si vous désirez partager notre action citoyenne dans le plus grand respect de nos anciens et en toute convivialité, alors n'hésitez pas, venez nous rejoindre.

Pour tous renseignements adressez-vous à M. Michel HANCE au 03 26 72 98 45



Aujourd'hui... comme hier
L'UNC défend
les droits
des combattants







L'heure de la rentrée a sonné

L'équipe Sénior qui a fini au pied du podium cette année évoluera toujours en 2^{ème} série du district Marne.

Les inscriptions en tant que joueur et dirigeant ne sont pas closes. Les entraînements reprennent le 17 août au stade à 19h.

Nouveauté cette année :

Deux sections enfants sont ouvertes : une pour les enfants nés de <u>2010 à 2012</u> et une pour les enfants nés en <u>2008-2009</u>.

Les inscriptions définitives se feront après que l'enfant ait effectué deux entrainements d'essai afin qu'il soit sûr d'avoir envie de pratiquer et d'être licencié auprès de la Fédération Française de Football.

Les entraînements auront lieu tout les mercredis à partir du <u>mercredi 29 août 2018</u> au stade de La Chaussée, les horaires restent à confirmer.

Merci aux habitants qui sont venus assister à la retransmission de la finale de Coupe du Monde !!! Un super moment convivial !!!

A noter dans vos agendas : soirée dansante d'Halloween prévue le 27 octobre 2018 !!!

N'hésitez pas à suivre notre actualité sur notre page Facebook : usc la chaussee

Pour tout renseignement : n'hésitez pas à nous contacter via Facebook ou au 06 85 08 71 39.

A bientôt au bord du terrain!!!!





Association « La Chaussée-sur-Marne, Histoire et Patrimoine »

1-Sauvegarde du patrimoine chausséen:

-Les **Anges en bois du XVIIIème siècle** ont retrouvé leur place dans l'église Saint Pierre. Le coût de la restauration est de 2264 euros HT, réglé par une subvention de la DRAC de 566 euros. L'association a versé 1698 euros.

-Cloche de l'église de Mutigny:

Un grand merci aux entreprises et particuliers chausséens et des environs qui ont participé à la souscription lancée par l'association. La restauration de Jeanne est assurée. Le conseil municipal a accepté le devis du maître d'œuvre Monsieur Brottier qui est l'expert campanaire de la région Grand Est. L'association s'est engagée à régler ses honoraires. Nous attendons à ce jour le cahier des charges.

2-Faire connaître notre patrimoine, notre histoire, notre environnement

-Journée du patrimoine 17 septembre 2017 :

Nous avons eu le plaisir d'accueillir un groupe de châlonnais qui avait pris rendez -vous pour une visite guidée des deux églises. La vente de cartes postales et de sets de tables a rapporté 70 euros.

- Réunion d'attelage les 5 et 6 mai 2018 :

Soucieuse d'ouvrir son patrimoine et curieuse de découvrir celui des autres, l'association a proposé une réunion d'attelage de tradition le week-end des 5 et 6 mai. L'attelage de tradition se pratique avec des voitures anciennes datant pour la plupart de la fin du XIX -ème ou du début du XX -ème siècle permettant la restauration et la conservation du patrimoine hippomobile.

Quatre équipages, venant des Vosges, de Seine et Marne et de la Marne étaient présents. Les chevaux et les vans étaient parqués chez Michel Cellier, les invités ont été hébergés chez Monique et Yves Chavary.



Le samedi après-midi le chemin des Postes a conduit les attelages à Saint Amand sur Fion permettant d'apprécier les remarquables maisons à colombages. Un arrêt commenté par Nicole Filaine devant l'église a permis d'abreuver les chevaux. Lors d'un autre arrêt au retour devant le moulin de La Chaussée, un rafraîchissement est offert aux équipages, champagne servi selon la tradition dans un blida. Le Clos de Mutigny accueille pour le dîner les invités et les membres de l'Association.



Le dimanche matin, dans un paysage typique de la Champagne crayeuse, les attelages empruntent, au milieu des cultures, de grands chemins blancs pour monter vers les éoliennes qui, en toile de fond, animent le paysage laissant poneys et chevaux indifférents même lorsque les ombres tournantes des pales viennent faucher leurs jambes.





Après le pique-nique, préparé par les membres de l'Association, un parcours ponctué d'épreuves a permis aux équipages de découvrir le patrimoine chausséen et aux habitants de voir évoluer les attelages dans les rues du village.



Ce week-end, placé sous le signe du soleil et de la convivialité, a enchanté tout le monde. Nos invités sont prêts à recommencer.

Merci à tous.

3- Autres actions

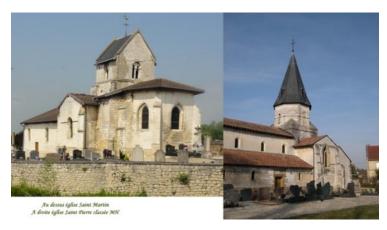
-Brocante 2018: journée ensoleillée où nous avons vendu les objets qui nous avaient été gentiment donnés pour une recette de 215 euros

-Opération « Tous dans nos campagnes » : le 13 mai 2018, notre association a été accueillie à la ferme de Marie-Josèphe et Gérard BERTRAND, où elle a proposé des crêpes salées et des crêpes sucrées pour une recette de 160 euros

<u>4-Adhésion</u>: Depuis l'assemblée générale de février 2018, l'association compte 25 adhérents. L'adhésion a été fixée à 15 euros. Si vous souhaitez nous rejoindre, contactez le 06 73 33 05 72 Nicole FILAINE.

-A venir: inscription auprès de la DRAC Grand Est

Journée du patrimoine 15 septembre 2018



Entrée gratuite

Les deux églises du village de La

Chaussée sur Marne seront ouvertes de 14 à 18 heures le samedi 15 septembre 2018 pour visite ou visite commentée

-Un peu d'histoire : extrait de « La Chaussée, mon village » Pierre Gillet tome 1

La Poste aux chevaux et le Chemin des Postes

La Poste aux chevaux avait été instituée par Louis XI (1461-483) pour les transports d'Etat, et ce n'est pas une des moindres institutions de ce Valois patient, acharné à assurer l'influence royale aux dépens des nobles turbulents.

Par notre route passaient les « postes du roi » et La Chaussée eut dès l'origine un « relai ». Il serait intéressant de suivre le parcours de ces transports officiels qui quittaient Châlons vers l'est par une rue appelée précisément la rue des Vieilles postes et qui a gardé ce nom. Longtemps ils ont emprunté notre petite route, la seule qui existât. La carte de Cassini, du milieu du XXIIIème siècle, indique trois relais entre Châlons et Vitry, tous trois sur cette petite route : Chepy, La Chaussée et Saint Amand ; l'existence de ce troisième relai prouve l'exactitude de notre assertion.

On imagine aisément l'intérêt que suscitait l'arrivée grinçante du « courrier », malles postes, diligences ou berlines mettaient une animation dont on a difficilement l'idée, nous qui sommes blasés par toutes sortes de spectacle. La vie sociale devint plus facile à partir du développement des grandes communications, à leur apogée au temps de Louis XIX, Louis XV et Louis XVI.

Il s'avéra très tôt que l'itinéraire empruntant les méandres de la petite route était peu propice aux courses rapides. Alors on créa un chemin plus direct, qui évitait la traversée des villages, passait au nord de ceux-ci, et réservé à cet usage ; à cause de cela, il s'appelait le « chemin des postes » ; on en retrouve trace dans toutes les communes du parcours, et notamment à La Chaussée. Depuis Châlons et Saint Memmie, son tracé était approximativement celui de la Nationale actuelle et donc elle abordait La Chaussée par le nord. Elle passait entre Coulmier et Mutigny, longeait le château, passait le Fion à gué, et aussitôt les Fauchées, tournait à gauche pour longer le ruisseau vers Aulnay et Saint Amand. Il existe encore aujourd'hui sur le cadastre, sous son nom ancien « chemin des postes ». Sans doute a-t-il été maintenu dans la vallée du Fion pour éviter le franchissement des mamelines qui se succèdent, inexorables, jusqu'à l'entrée de Vitry.

Les relais se trouvaient généralement espacés de deux lieues en deux lieues. Mais il y avait des grands et des petits relais. Celui de La Chaussée comptait parmi les plus importants, avec une nombreuse cavalerie (de 60 à 80 chevaux), plusieurs postillons et une auberge. La charge de Maître de Poste s'achetait et pouvait se transmettre. Elle donnait du prestige à celui qui la tenait. Le premier chez nous Baillat, était seigneur de Mutigny au milieu du XVIII en siècle. Après lui, Nicolas Gobillard fut un personnage considérable, député à l'Assemblée Législative en 1791. Son gendre, Jean Pavard fut un jacobin excité. La charge resta un certain temps dans la dynastie des Pavard, qui sombra dans des faillites ; passa un certain temps dans une famille de postillons, les Gamy, également aubergistes.

- -Poste : de l'italien posta, indique l'arrêt, et par extension la distance entre deux relais.
- -Relai(s) : du verbe re-layer(de l'ancien français laier, laisser) indique le remplacement des chevaux fatigués par des chevaux frais.
- -une lieue de poste mesurait 3 kilomètres 898 mètres. Il y avait 24 relais de Paris à Vitry. La Chaussée avait le numéro 22.



Chemin des postes

La Chaussée-sur-Marne, Histoire et Patrimoine Association loi 1901 n°W514000555 17 grande rue de Coulmier 51240 La Chaussée-sur-Marne

Blog: http://lachaussee-sur-marnehistoireetpatrimoine.hautetfort.com